

Tarifs applicables au 01/04/2017

TRANSACTION - VENTE

Lors que l'opération aura été effectivement conclue, la rémunération du mandataire deviendra immédiatement exigible. Cette rémunération est à la charge de l'acquéreur.

Pour un mandat XL (Exclusivité) :

Rémunération du mandataire calculée sur le prix net vendeur :

- Forfait de 3 500 euros TTC sur la part inférieure ou égale à 30 000 euros
- 8 % TTC sur la part comprise entre 30 001 euros et 50 000 euros
- 7 % TTC sur la part comprise entre 50 001 euros et 100 000 euros
- 5 % TTC sur la part excédent 100 000 euros

Pour un mandat simple :

Rémunération du mandataire calculée sur le prix net vendeur :

- Forfait de 4 000 euros TTC sur la part inférieure ou égale à 40 000 euros
- 4.9 % TTC sur la part excédent 40 000 euros

